



Le Canard déchaîné



Elections 2023 : Soutenez AVENIR, la Liste Indépendante et Engagée

AVENIR vous sort du PÉTRIN

Harcelées et en détresse ...

En 2023 Mmes ..., très motivées et attachées à leur travail, ont subi des agissements inappropriés et ont repoussé des propositions sous-pressions de leur manager respectif ...
Leur situation est devenue critique en conséquence ...
Comment se fait-il que ces agissements prohibés et pénalement sanctionnables détruisent la vie professionnelle des victimes dans l'indifférence de la hiérarchie et de la direction ?
Dès que ces salariées ont sollicité AVENIR, nous avons remis le train sur les rails en toute discrétion et chacun a dû assumer ses responsabilités.
Pourquoi les appels au secours des salariées n'avaient pas abouti avant l'intervention d'AVENIR ?
Pourquoi les salariées victimes de harcèlement sont victimes également d'injustice avant l'action cadrée d'AVENIR ?
Plusieurs de nos collègues subissent ces agissements et en souffrent chaque année. Il est nécessaire d'appliquer une prévention et une dissuasion conformément à la législation ([Lire le dossier](#)).
AVENIR demande à la direction d'agir autant sur ce sujet que pour la lutte anti-corruption.
Autour des victimes, des salarié(e)s sont choqués par le laxisme lorsque des managers gradés sont impliqués.

Exploité ... puis mis sous pression

M. est entré dans l'entreprise en 2020 pour exercer une fonction de direction de projet et a eu de très bons résultats. Dès fin 2022 et en 2023 il a constaté un changement et une détérioration de ses conditions de travail avec quelques actes déplacés ou déstabilisants ...
Ce salarié, pourtant affecté à 100% sur des projets avec de bons résultats, n'a pas eu droit à aucun ménagement et est entré en maladie pour Burn Out.
Après plusieurs échanges de ce salarié avec la hiérarchie suite au signalement de son BURN OUT et en l'absence de solutions, il a sollicité AVENIR qui est intervenu pour assister ce salarié à bout d'abord en étudiant objectivement les faits et en permettant au salarié d'étudier ses choix judicieux possibles.
AVENIR a alors saisi la direction d'une manière argumentée en faisant constater les manquements subis et en demandant la rupture du contrat du travail.
L'aide d'AVENIR a permis au salarié d'avoir une négociation équilibrée avec l'employeur puis un accord.

Recrudescence des Accidents RPS ... AVENIR empêche l'OMERTA

Lorsque M. décède après un épisode BURN OUT et que l'enquête et les experts du CSE I2S, de l'employeur révèle l'incidence des changements d'organisation opérés sans ménagement sur sa situation ...
Lorsqu'un salarié décède en Télétravail sans que la direction informe les représentants malgré l'accident de travail reconnu par la CPAM ...
Lorsque la direction agresse AVENIR pour ses demandes de mise en conformité des documents uniques d'évaluation des risques et des plans de prévention des risques selon les demandes écrites de l'Inspection du Travail et les obligations légales.
Lorsque la direction tente d'empêcher la réunion obligatoire du CSE et l'enquête réglementaire suite au décès d'un 3e salarié en agressant AVENIR ...
AVENIR ne cède pas, empêche l'OMERTA, protège vos droits et ne laisse pas dériver l'entreprise ([Lire](#)) ...



Tu parles d'une réunion amiable !

Quels charognards !

Entre ce représentant du personnel véreux, ce manager insupportable et ce RH injuste, c'est plutôt une boucherie !

Tirons nous vite, nous avons eu tort de leur faire confiance.

AVENIR est notre seule chance !

Sortie en période d'essai ... Réintégrée par AVENIR

Mme , a été informée subitement de la rupture de son contrat de travail à la fin de sa période d'essai.
Conseillée par un collègue, elle a sollicité les élus AVENIR qui ont constaté que cette rupture était liée aux difficultés commerciales de l'agence et non inhérente à l'essai puisque la salariée était en attente d'affectation.
Ayant déjà condamné l'entreprise sur le sujet, AVENIR a pu convaincre la direction de la réintégrer à l'amiable.



Le Canard Déchaîné s'exprime et la Direction déprime



Heures supp. sucrées & Notes salées

M. , a reçu une fin de non-recevoir de sa hiérarchie concernant sa demande de paiement de ses heures supplémentaires. AVENIR a agi et nos délégués ont pu démontrer les abus en exigeant la régularisation à l'amiable de la situation. Après un déni inopérant, la direction a été ramenée à la raison par AVENIR en payant les heures travaillées y compris ceux du WE ...

Contactez-nous pour vos droits

info@avenir-soprasteria.com

06.06.40.48.82



ACCORD JAUNE ... La Honte

Les accords d'entreprise en dessous de la Loi ou de la branche doivent être motivés par une raison intelligible et non par la dépendance des signataires de la direction.

En dernier lieu, TRAUD UNION et S3I qui bénéficient de la complaisance de la direction pour attaquer les représentants du personnel dans l'entreprise, ont signé un accord "travail en équipe" en dessous des normes légales à SOPRA STERIA I2S malgré les alertes du syndicat AVENIR. En effet, cet accord contourne l'accord d'entreprise qui régit les astreintes et la définition légale de l'astreinte.

Dans cet accord contesté, la direction et sa Compagnie ont créé une notion de "vacation de remplacement" afin de pouvoir solliciter à tout moment un salarié de l'équipe pour remplacer son collègue absent mais sans lui payer cette période d'astreinte.

Les salariés lésés ont écrit collectivement en chiffrant les pertes constatées (calculs réalisés pour un taux horaire de 19,19 €) : 153 Euros pour une astreinte de jour, 183 Euros pour une astreinte de nuit alors qu'en vacation de remplacement l'indemnité n'est que 9 Euros de jour et 39 Euros de nuit ([Lire le dossier](#)).

Erreur de Paie ... en votre Défaveur

La direction applique une formule de calcul du complément d'indemnité de congés payés en votre défaveur avec une valorisation approximative du maintien de salaire pendant les congés payés effectivement pris. Ceci diminue le reliquat annuel à verser par salarié par application du plus favorable entre le maintien du salaire et la règle du 1/10e du salaire. Par exemple, la valorisation de la direction du salaire payé en indemnité de congés payés est supérieure au montant versé pour un mois entier de 23 jours ouvrés pris intégralement en congés payés !

Confrontée à ceci par les élus AVENIR, preuve à l'appui, la direction a reconnu cette anomalie de calcul en prétendant qu'elle a le droit d'agir à sa guise.

De même pour la Prime de Vacances (légalement la Prime de Vacances Syntec est égale à 1/10e des Congés Payés) la Cour de Cassation vient de donner raison à la position soutenue par le CE SOPRA STERIA et le syndicat AVENIR en 1ère instance ([Lire le Dossier](#)).

Ainsi, les salariés ont besoin d'une action judiciaire au fond dans laquelle AVENIR demandera la régularisation des droits légaux pour les congés payés et la Prime de Vacances avec effet rétroactif.

Généralisation des Solutions

AVENIR demande à la direction de généraliser les solutions types obtenues par négociation ou par voie légale plutôt que de payer les droits en fonction de la capacité du salarié à réclamer. En exemples ([Lire le dossier](#)) :

- Le décompte régulier et le paiement des heures supplémentaires.
- La fixation, le calcul, la justification et le paiement des salaires variables et primes sur objectifs. Plusieurs condamnations ont été obtenues.
- L'égalité professionnelle et l'ajustement de la rémunération et de l'indice SYNTEC par rapport à la fonction réellement exercée.
- Le paiement des congés payés d'ancienneté lors du départ du salarié. Ces congés s'acquiert comme les congés payés ordinaires selon Syntec ([Lire le Dossier](#)).
- L'octroi de jours de repos et le paiement des droits liés au respect du temps de travail pour plusieurs centaines de salariés lésés à SOPRA STERIA GROUP puis SOPRA STERIA I2S. AVENIR a maintenu la pression jusqu'à l'obtention de vos droits ([Lire le dossier](#))...
- L'acquisition de congés payés par les salariés en accident de travail dans les 12 premiers mois d'arrêt maladie et la régularisation pour les salariés lésés.
- Le calcul de l'indemnité de départ à la retraite conforme aux jugements et à l'avenant Syntec ...

Elections Professionnelles 2023 : Soutenez AVENIR, la Liste Indépendante et Engagée





Tous les mêmes ?

Non !!

AVENIR agit toujours comme si c'était vous

Consultez nos réalisations sur <http://avenir-soprasteria.com>

- 1/ Seul AVENIR a défendu vos droits collectifs ... et a gagné face à la direction !
- 2/ Seul AVENIR vous assiste individuellement en justice ... et n'a jamais failli !
- 3/ Seul AVENIR met la pression pour de bons accords ... et les a signés pour vous !
- 4/ Seul AVENIR a subi une fraude électorale condamnée ... et l'a vaincue !

AVENIR vous assiste dans les situations de Stress (RPS) allant jusqu'au BURN OUT ou aux situations de harcèlement, le traitement de l'inégalité salariale, le rétablissement de bonnes conditions de travail, le respect des règles, dans les entretiens de licenciement, dans les ruptures conventionnelles, ... jusqu'à l'obtention de vos droits. AVENIR traite vos demandes efficacement et en toute discrétion.

Pas de Bla Bla : Qui, hormis AVENIR, démontre ses engagements en publiant :

- les jugements qui condamnent l'employeur (plusieurs dizaines de dossiers individuels anonymisés / dossiers collectifs)
- les extraits de courriers des inspections du travail concernant vos droits et les conditions de travail (plusieurs dizaines de courriers, des lettres d'observations ...)
- les échanges écrits avec l'employeur concernant la réclamation ou l'obtention amiable de vos droits (plusieurs centaines de dossiers).

<http://avenir-soprasteria.com>



Elections Professionnelles 2023 - Candidature

Je soussigné(e) demande au
Syndicat AVENIR sopra steria d'accepter ma candidature
sur ses listes aux élections professionnelles 2023.

Le / / 2023 Signature :

Avenir sopra-steria Notre
motivation
est UNE
énergie
naturelle
RENOUVELABLE
et non polluante !

AVENIR, c'est 100% Salariés, Indépendants et Engagés

06.06.40.48.82 / info@avenir-soprasteria.com



**Pas de Bla Bla Bla ... que des actes
... des résultats et des preuves !**



Consultez nos réalisations et nos actions actuelles ...



AVENIR-SOPRATERIA.COM

Télétravail et Qualité de Vie au travail : Obtenir des accords d'entreprise Gagnant-Gagnant ... et non au moins-disant !

Le télétravail est désormais un must pour les salariés, il doit être protégé avec amélioration de l'accord et des pratiques :

AVENIR a obtenu et a signé le premier accord de télétravail dans l'entreprise en 2013. Ceci a été notre combat après la fusion SOPRA STERIA jusqu'à la signature par AVENIR des accords actuels. Depuis, seul AVENIR est moteur dans la commission de suivi de l'accord et la revalorisation des indemnités en fonction des économies réalisées.

Un accord d'intéressement et de participation pour obtenir par salarié 2500 € par an à 9% de résultat ROA, 2000 € à 8% et 3000 € à 10% :

Nous agissons sur le sujet et votre soutien à AVENIR sera déterminant pour y aboutir. La direction presse le citron. Le CRH de juillet 2023 a engagé moins de 0,5% de la masse salariale versus 1,45% en 2022 alors que les résultats sont mirobolants !

Des accords sur les conditions de travail, l'égalité professionnelle et

l'évolution professionnelle : La direction ne respecte même pas ses obligations légales ... Seul AVENIR lui demande de régulariser. AVENIR, qui est signataire des accords (Vélo, Mobilité Durable, ...), a déjà obtenu de multiples régularisations amiables ou judiciaires. AVENIR c'est Revendiquer, Négocier et Agir.

Obtenir une meilleure répartition des œuvres sociales du CSE et démultiplier les nouvelles activités

AVENIR a obtenu l'augmentation des montants des chèques Cadeaux Noël et plusieurs opérations exceptionnelles de chèques culture / cadeaux / chèques vacances

AVENIR a agi pour subventionner ou augmenter les budgets des activités sollicitées par les salariés, pour la subvention sportive et les sections sports (foot, tennis, golf ...)

AVENIR soutient toutes les activités nationales et locales qui profitent à un maximum de salariés

AVENIR a soutenu les activités à large public et a demandé la prise en charge partielle des activités individuellement choisies par vous (Loisirs\culture\sport\ locations\tarifs vacances accessibles à tous). Le CSE doit évoluer en ce sens.



Rémunération et Avantages sociaux : Agir pour obtenir tous vos droits légaux et négocier de nouveaux avantages

Le calcul par la direction de l'Indemnité de Congés Payés et de la Prime de Vacances est inférieur à la règle du 1/10^e

La loi permet à AVENIR, en fonction de votre vote, d'obtenir une décision judiciaire en votre nom pour rétablir ce droit. Il est dû un complément entre 0,5% à 1% de votre salaire annuel.

La reconnaissance et paiement des Heures Supplémentaires et l'ajustement salarial

Seul AVENIR agit pour faire respecter la règle « les bons comptes font les bons amis ».

La reconnaissance et le paiement des droits des salariés en travail posté, en astreinte ...

AVENIR agit collectivement (ex Société Générale, ex. accord 2019) et individuellement pour vos droits ... AVENIR a signé l'accord de travail en équipe, veillera à son application et œuvrera pour son évolution ...

